

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LEVEQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, MM. Cyril GUIDEC, Clarisse LEJARD, Mmes Emma VERON, Valérie DABOUINEAU, MM. Christophe BERAUDY, Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mme Anaïs FOUSSIER, M. Michel BERNARD, Mme Marie-Josèphe JADELLOT, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mmes Mathilde BARASSE (procuration V. HUET), Gwénaëlle FROISSARD (procuration F. GRANDIN), Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration M. BERNARD).

Secrétaire de séance : Mme Emma VERON.

### **D190115-01 : DROITS DE PLACE 2015**

Après réunion de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs pour droits de place suivants, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Types	Tarifs 2015 en €	Options
<b><u>Marché plein air et Manifestations :</u></b>		
Produits alimentaires, manufacturés, artisanaux, végétaux, d'occasion	Gratuit	
Mise à disposition d'un branchement électrique hors cuisson (forfait)	3	
Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure)	2	
<b><u>Spectacle forain :</u></b>		
Manège forfait	30	+ eau électricité
Auto tamponneuse forfait	50	+ eau électricité
Cirques (convois + chapiteaux) forfait	60	+ eau électricité
<b><u>Etablissement séjournant :</u></b>		
Véhicules itinérants d'exposition ou animation poursuivant un but commercial (par jour)	60	
Manifestations commerciales (par jour)	25	
<b><u>Restauration rapide :</u></b>		
Commerçant	Gratuit	
Mise à disposition d'un branchement électrique pour cuisson (par heure)	2	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « droits de place » pour l'année 2015.

### **D190115-02 : TARIFS DES ANCIENNES ECURIES 2015**

Après réunion de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs pour l'utilisation des anciennes Ecuries, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

	2014	2015
Associations Communales à but non lucratif	GRATUIT	GRATUIT
Associations Communales à but lucratif (entrées payantes)	114,50 €	50,00 €
Associations hors commune (2 jours)	171,50 €	100,00 €
Pour les expositions (par vernissage) - 3 semaines	114,50 €	50,00 €
Pour les expositions à but non lucratif – 3 semaines	57,50 €	30,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « occupation des anciennes Ecuries » pour l'année 2015.

### **D190115-03 : TARIFS 2015 – ASSOCIATIONS – POUR UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Après réunion de la Commission Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les principes suivants pour l'utilisation de la salle polyvalente par les associations communales, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- Pour toutes les associations : la salle polyvalente est gratuite 1 fois par an pour un week-end, et les jetons de chauffage sont payants ;
- Association CRESCENDO : la salle est mise à disposition le vendredi soir, avec 2 jetons de chauffage donnés gratuitement en hiver. L'association occupe la petite salle pour faire la répétition. L'aménagement de la grande salle devient possible le vendredi après-midi avant la répétition ;
- Association FOYER DES RETRAITES PARCEENS : application d'une location à l'année, car l'association pratique des entrées payantes en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs « associations » et les principes pour l'occupation de la salle polyvalente pour l'année 2015.

### **D190115-04 : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les montants suivants sur le budget 2015 :

#### **Imputation budgétaire : article 6541 – créances admises en non-valeur :**

- la somme de 18,88 € dont Mme D. est redevable au titre de la Cantine/Garderie entre 2012 et 2013 ;
- la somme de 3,45 € dont M. M. est redevable au titre de la Cantine/Garderie en 2012 ;
- la somme de 9,80 € dont M. P. est redevable au titre de la Cantine/Garderie en 2012 ;
- la somme de 16,80 € dont M. V. est redevable au titre de la Cantine/Garderie en 2010 ;

Ces montants n'ont pas été recouverts du fait d'un « reste à recouvrer » inférieur au seuil de poursuite.

#### **Imputation budgétaire : article 6542 – créances éteintes :**

- la somme de 227,08 € dont Mme B. est redevable au titre de la Cantine/Garderie entre janvier et juillet 2013. Ce montant n'a pas été recouvert du fait d'un effacement de dette suite à dossier de surendettement ;
- la somme de 105,88 € dont M. P. est redevable au titre de la Cantine/Garderie entre mai 2011 et janvier 2012. Ce montant n'a pas été recouvert du fait d'un effacement de dette suite à dossier de surendettement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

### **D190115-05 : OUVERTURE DE CREDITS A L'INVESTISSEMENT 2015**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ouverture de crédits d'investissement sur l'année 2015 à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2014, soit 133 205 €, et ce dans le but d'engager les premières dépenses nécessaires avant le vote du budget :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles (frais d'études, concessions)
- chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)
- chapitre 23 : immobilisations en cours (bâtiments, voirie)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture des crédits à l'investissement pour 2015.

### **D190115-06 : PROCEDURE CONTENTIEUSE : MISE EN CAUSE DE L'ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU FUTUR CHATEAU D'EAU PAR UN PARTICULIER**

En date du 10 décembre 2014, la commune de PARCE-SUR-SARTHE a reçu du tribunal Administratif de Nantes une requête d'un particulier parcéen, contre l'arrêté du Maire de PARCE en date du 30 septembre 2014 accordant

un permis de construire un château d'eau au S.I.A.E.P. de l'Aunay La Touche sur une parcelle cadastrée YD66 au lieu-dit « la Goyonnière ».

Etant donné que les premières démarches consultatives de défense ont été prises par le S.I.A.E.P., également mis en cause, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de consulter un avocat et d'ester en justice en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à ester en justice pour la procédure contentieuse ci-dessus exposée,
- autorise M. le Maire à conventionner avec un cabinet d'avocats, aux fins de défendre les intérêts de la commune en cas de besoin et de prendre toutes les décisions nécessaires concernant ledit dossier.

### **D190115-07 : FIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. En effet, la commune adhère depuis l'année 2012 (délibération du Conseil municipal du 27/01/2012) mais n'y a plus d'utilité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'arrêter l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E.) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **D190115-08 : RAPPORT ANNUEL 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) « l'Aunay-la Touche »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat d'eau « l'Aunay – la Touche » (ancien syndicat d'eau de Parcé-Poillé). Ce rapport a été présenté en Conseil syndical le 2 décembre 2014, et il est demandé à chaque commune dudit syndicat de prendre une « délibération » (pas de vote) attestant que notre Assemblée a pris connaissance de ce rapport.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du S.I.A.E.P. de « l'Aunay – la Touche ».

### **D190115-09 : APPROBATION DU RAPPORT 2014 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),  
Vu la Loi du 13 août 2004,  
Vu les statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 26 novembre 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), non seulement l'année de passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), mais également lors de chaque transfert de compétences, et donc de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 26 novembre 2014 et a notamment fixé l'attribution de compensation 2014 de la commune de Dureil suite à son entrée dans la Communauté de Communes le 1er janvier dernier.

Le rapport annuel ci-joint, établi pour l'année 2014, par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'année 2014.

Après en avoir été informé, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.).

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Information sur le service commun Autorisation Droits des sols avec la Communauté de communes qui serait effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- Projet « Arbre des Libertés » initié par M. Dramet et en lien avec le Conseil Municipal Jeunes ;
- Bureau des Petites Cités de Caractère : un projet « photos » sera mis en place à l'été : des stagiaires vont photographier la commune, à charge de leur trouver un hébergement et des moyens matériels.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 23 février 2015 à 20h00**

### **LES MEMBRES PRESENTS :**

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Cyril GUIDEC

Clarisse LEJARD

Emma VÉRON

Valérie DABOUINEAU

Christophe BÉRAUDY

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Mathilde BARASSÉ

Gwénaëlle FROISSARD

Anaïs FOUSSIER

Michel BERNARD

Marie-Josèphe JADELOT

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN